culture.
wapi

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MAI 2019

L'AGENCE CULTURELLE
DE WALLONIE PICARDE

1. INTRODUCTION 3
A. CONTRAT-PROGRAMME 2014-2018
B. ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE 2018

2. L'ASSOCIATION 4
A. INSTANCES
B. ÉQUIPE

3. CONTRAT-PROGRAMME 5
A. MISSIONS, MÉTIERS ET STRATÉGIE
B. PROJETS, RÉSEAUX, ACTIONS
. RÉSEAUX TERRITORIAUX
. ÉVÉNEMENTIEL-STRUCTUREL
. SOUTIEN AUX ACTEURS
. COMMUNICATION
C. RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT-PROGRAMME

4. BILAN ET COMPTES DE RÉSULTATS 2018 10

5. PERSPECTIVES 17
A. CONVENTION 2019-2022
B. PLAN D'ACTIONS 2019-2020
C. BUDGET 2019

6. CONCLUSIONS 23

1. INTRODUCTION

A. CONTRAT-PROGRAMME 2014-2018

- 2018 est la dernière année du contrat-programme quinquennal débuté en 2014. Un court rétroacte nous rappellera que cette programmation avait acté un « repositionnement » de l'Agence culturelle dans son champ pluridisciplinaire : *« ensemblier culturel territorial au au service de tous les acteurs ou opérateurs culturels de Wallonie picarde*[1] *»*.
- C'était aussi, déjà, la réaffirmation du rôle de notre outil piloté sur plusieurs dimensions : un territoire d'actions, la Wallonie picarde, et un décloisonnement de la culture et de ses acteurs ou secteurs.
- Deux métiers avaient été mis en avant pour opérationnaliser notre cahier des charges : l'ingénierie et la médiation culturelles territoriales, 2 compétences complémentaires et indissociables.

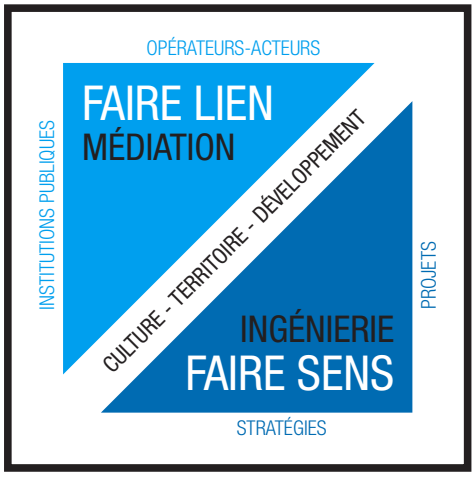

B. ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE 2018

- Dans sa demande d'évaluation de notre contrat-programme 2014-2018, l'Inspection de la Culture nous proposait un double exercice : l'évaluation proprement dite de la mise en œuvre de notre cahier des charges complétée par un volet prospectif quant à un modèle d'agence de développement territorial à partir de notre expérience de presque dix ans.
- Cette évaluation a ainsi pris une forme d'auto-critique pour, sur le fond, associer nos membres ou partenaires à rejoindre un processus en plusieurs actes animé par un chercheur, Docteur en Sociologie, Damien Vanneste.
- Ce processus nous a ainsi amené à proposer, au Ministère, une demande de continuité de soutien de notre Agence sur base d'une ossature développée à partir de notre expérience d'Agence culturelle de ces 10 dernières années. Et, sur ce squelette, est venue se greffer notre génétique, marquée par la volonté de contribuer au développement de la sphère culture – et de notre territoire – à partir de l'intelligence collective et des pratiques collaboratives.

[1] *In* Contrat-programme 2014-2018

2. L'ASSOCIATION

A. INSTANCES

- Culture•Wapi est composée d'une septantaine de membres, pour la plupart acteurs et opérateurs culturels.
- Le Conseil d'Administration s'est réuni à 3 reprises, de même le Bureau exécutif, qui a un pouvoir délégation du C.A, s'est lui réuni également à 3 reprises en 2018.

A. ÉQUIPE

- L'année 2018 aurait du voir une équipe de 4 personnes se recomposer suite à l'engagement d'Esther Mars, arrivée début janvier, en tant que chargée de projets. Mais fin décembre 2017, Elodie D. quittait, pour des raisons privées, son poste auprès de l'Agence, réduisant à nouveau notre équipe à 3 membres.
- Le recomposition – et l'équilibre serein – de l'équipe étant un enjeu important après les deux dernières années (2016 et 2017) fragilisées par une réduction involontaire de nos forces, nous sommes restés sur cette base de 3. Les incertitudes de notre reconduction de convention post 2018 avec le Ministère favorisait également cette précaution en la faveur d'un *statu quo* à préserver.
- Le côté positif dans cette configuration de l'équipe est, qu'avec l'arrivée de notre nouvelle chargée de projets, les complémentarités des 3 membres en place de Culture•Wapi allaient progressivement se révéler être une belle équation entre les enjeux à assurer et les capacités humaines devant être déployées…

3. CONTRAT-PROGRAMME

A. MISSIONS, MÉTIERS ET STRATÉGIE

- Notre mission d'ensemblier culturel territorial se décline en différentes missions qui ont été évaluées stratégiquement en ce début 2018 par un processus participatif.
- Le processus, les différents actes ainsi que les conclusions de cette étape de travail se trouvent dans la *« Demande de renouvellement du contrat-programme »*. Afin de ne pas être redondant sur ces éléments, nous renvoyons le lecteur vers cette pièce qui en rend compte intégralement.
- Les missions 2014-2018 se sont déclinées en 4 grands axes :
    1. Réseaux territoriaux
    2. Evénementiel-structurel
    3. Soutien aux acteurs
    4. Communication.
- Ces 4 grandes entrées doivent être perçues de manière transversale.
  Elles confortent – ensemble – une cohérence globale.

B. PROJETS, RÉSEAUX, ACTIONS

Réseaux territoriaux

- Le réseau « Culture•Wapi » est souvent celui que l'on oublie de citer alors qu'il fait en réalité le lien avec l'ensemble des réseaux qu'il mobilise ou dans lesquels il est ancré. Fort d'une assemblée générale composée de plus de 70 membres, ses nombreux projets ou réseaux font grimper les chiffres à plusieurs centaines de partenaires directs, majoritairement culturels.
- Collaborer•wapi est le tout dernier né des réseaux animés par l'Agence culturelle. Cycle de rencontres autour des enjeux de la collaboration, il est le fruit d'une mure réflexion des membres de l'équipe de Culture•Wapi.
- Au croisement des attentes du secteur « culture » pris dans son ensemble, ainsi que de notre cahier des charges à venir à partir de 2019 vis-à-vis du Ministère, l'objectif est de proposer un espace vivant, durant une journée, où se croisent acteurs, projets, bonnes pratiques, outils, … Et surtout, de sortir « ensemble » le nez de nos guidons respectifs & (re)prendre le temps de souffler, de parler, d'envisager nos manières de faire autour des valeurs fondamentales pour un développement (territorial) pérenne : collaboration « vraie et ouverte », partage sincère, biens communs, … Le cycle a débuté fin novembre 2018 et se poursuit une fois par trimestre durant notre prochaine convention 2019-2022. Toutes les infos sur www.collaborer.be .
- Musées•wapi fonctionne maintenant depuis plusieurs années.
  Pour l'année 2018, un grand projet a été mis sur pied autour de la dynamique insolite : « les musées insolites » (voir le volet « événementiel-structurel » de nos missions).
  Le réseau s'est néanmoins attelé autour d'une réflexion en lien direct avec leur secteur autour de la thématique des inventaires. La principale action de l'Agence a été d'accompagner les membres de Musées•wapi autour de leurs pratiques des logiciels d'inventaires. Plusieurs propositions existent sur le marché pour lesquelles Culture•Wapi a coordonné, notamment, des rencontres avec des utilisateurs et/ou développeurs des différents logiciels/pratiques.
  Culture•Wapi a également assisté la rencontre des réseaux de musées PROSITEC en octobre 2018 à Saint Quentin (FR) et a eu l'occasion de valoriser le travail de réseau ainsi que la démarche insolite de 2018.

- Biblio•wapi est né de l'insertion de nombreuses bibliothèques dans le réseau Ciné•Wapi à partir de 2017. Plusieurs rencontres ont été mises en place en 2018 et ont permis d'aborder des points comme l'insertion des Centres de lecture publique dans des volets événementiels territoriaux ou encore les perspectives de décentralisation de formations en Wallonie picarde. Culture•Wapi fait également partie depuis 2018 du « Conseil de développement de la lecture publique[2] » piloté par la bibliothèque centrale et d'appui de la Province de Hainaut à La Louvière en tant que représentant du territoire de Wallonie picarde.
- Ciné•Wapi est un bel exemple de ce qu'est un réseau territorial plurisectoriel. L'idée de réseau est d'apporter du sens par la mobilisation des acteurs en présence. Ciné•Wapi a vu son « objet réseautal » ouvrir sa porte à de nouveaux acteurs ayant le cinéma comme objet d'action. Ce sont ainsi, en 2018, huit bibliothèques qui ont rejoint ce mouvement en accueillant chez elles un meuble DVD Ramdam sous l'impulsion de Culture•Wapi. Toutes les infos sur www.cinewapi.be .
- Au Conseil de développement et Conférence des Bourgmestres de Wallonie picarde, Culture•Wapi est « invité technique » permanent. Ces cénacles permettent de faire le lien direct avec les pans « non-culturels » de développement de la Wallonie picarde et d'y positionner, aux côtés d'autres membres culturels présents, des enjeux culturels pour le territoire. Pour rappel, un des 4 collèges du CA de Culture•Wapi est composé de représentants du Conseil de développement de Wapi.
- Culture•Wapi est également membre des asbl suivantes : Choq (CA-Comité de sélection des Forums de projets), Jeunesse Musicales de Wapi (AG), Wap's Hub (AG-CA-COPIL), Tournai Ramdam Festival (AG-CA-CODIR), les (Rencontres) Inattendues (AG-CA-CODIR).

Événementiel-structurel 2018

- Musées•insolites a été le volet événementiel phare de l'Agence pour 2018. Bien que pas dans nos attributions directes, le besoin d'une coordination événementielle peut nous amener sur ce terrain. Musées•insolites 2018 a ainsi permis à Culture•Wapi de réunir plusieurs types d'acteurs et d'axes de travail grâce à cette dynamique : une expérimentation sur l'axe culture-tourisme-patrimoine ; une mobilisation de forces vives territoriales (partenariat avec la Maison du Tourisme et avec Notélé) ; un bousculement des *« habitus »* des partenaires muséaux en focalisant sur le « raconter une histoire » à partir d'un de leur objet insolite ; en proposant une conférence et un accompagnement à ce *storytelling* ; par une coordination et prise en charge par l'Agence d'un volet créatif avec un illustrateur, Fred DeDeyker et une écrivain, Françoise Lison ; avec une campagne de communication territoriale avec un dépliant au format inédit diffusé à 35.000 exemplaires (sur lequel un partenaire = un partenaire en terme de contenus) ; …
- Fêtes de la musique wapi. Un grand classique depuis plusieurs années en Wallonie picarde avec, surtout, la dynamique « Solstice 21 » qui réunit à chaque édition près de 25 partenaires différents autour d'un même concept. L'Agence conforte chaque année, par la recherche de subventions complémentaires, le budget alloué par le Conseil de la musique afin de les redistribuer dans leur intégralité au profit du projet.

[2] Le CDL est un organe constitué de représentants actifs dans les champs de la culture, de l'insertion sociale, de l'alphabétisation, de la formation continuée ou de l'enseignement et implantés en Province de Hainaut. Des représentants de bibliothèques hainuyères ainsi que l'Inspection en font également partie. Au sein du CDL, chaque secteur a pour mission d'informer l'opérateur d'appui (OA) sur les besoins de ses publics en lien avec la lecture, l'écrit et plus largement la culture et éventuellement de suggérer des projets communs.

- Tournai Ramdam Festival. Culture•Wapi y représente, depuis ses débuts, le Partenaire Fondateur Conseil de développement de Wallonie picarde. A ce titre en 2018, le rôle « territorial » de l'Agence culturelle a été rappelé officiellement aux instances du festival. Culture•Wapi s'autorisant à refuser des tâches opérationnelles au vu de son rôle d'opérateur territorial avant tout au service des opérateurs, de leur réseautage, de dynamiques complémentaires (ex : Cine.wapi, meuble DVD, création des 300 fiches film pour la farde de présentation du meuble ramdam, mise en ligne du wiki www.cinewapi.be, concours, …). L'asbl Tournai Ramdam a d'ailleurs été créée pour coordonner le festival et une coordinatrice/productrice a été engagée pour ce faire depuis 2017.
- Les (Rencontres) Inattendues. Culture•Wapi y est, à la différence du Tournai Ramdam Festival, membre fondateur. Si la mission qui nous incombe en son sein est sensiblement la même que pour le Ramdam – la mobilisation des acteurs culturels du territoire autour de l'événement – notre implication est sensiblement différente avec le soutien à la coordination de la communication, le participation à la gestion de l'asbl, etc.

Soutien aux acteurs

- Organisation de formations : La formation occupe une place de choix dans la stratégie de soutien aux acteurs. Sur mesure et avec pour objectif stratégique le renforcement des capacités des acteurs, cette forme d'action vient idéalement appuyer les autres dynamiques mises en place par Culture•Wapi.
- L'accompagnement aux pratiques collaboratives est le cœur de l'offre de formation de Culture•Wapi. En 2018, c'est une quatrième session de 4 journées qui a été co-produite avec Cooptic-Belgique. En 2019, après une phase de préparation, c'est une formation exhaustive et étalée sur une année qui sera proposée aux acteurs.
- Une formation au *storytelling* a pris place début 2018 pour accompagner les musées désirant être accompagnés plus individuellement après une première conférence introductive fin 2017. Une dizaine de participants ont ainsi eu l'occasion de se tester avec un spécialiste en la matière, Jean-Charles della Faille.
- L'Asbl Etin-Celles a fait son Ramdam. Dès que l'association Etin-Celles a validé son partenariat avec le Tournai Ramdam festival, s'inscrivant dans sa thématique qui dérange, de nombreux et nouveaux aspects organisationnels leur sont apparus sur les projets ambitionnés par ce partenariat. C'est ainsi que, Culture•Wapi a répondu, positivement, afin d'appuyer certains des besoins : organisation générale, organisation des 3 conférences, différents volets de la communication, production de l'exposition, aide à la rédaction de dossiers de demande de subsides, etc.
- Culture•Wapi est membre de la « Plateforme alpha de Wallonie picarde » depuis maintenant plusieurs années. Entre autres rôles, l'Agence – outre sa présence aux réunions trimestrielles – a travaillé à la définition d'un label « Alphabétisation wapi » et de ses déclinaisons graphiques ainsi que la mise en place d'une plateforme de ressources et d'acteurs qui seront officialisés en 2019. La présence de Culture•Wapi au cœur de cette thématique invite à considérer une définition large du concept de « Culture » et du développement culturel territorial associé à notre démarche.
- Le CJ Wapi, Centres de jeunes organisés de Wallonie picarde, a fait appel à l'Agence afin, notamment, de les appuyer dans leur démarche de remise à plat de leur communication institutionnelle.

- Mené depuis plusieurs années par le CIEP de Wallonie Picarde, le « Projet Y » vise à raccrocher les jeunes disparus des radars (qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation, ni en stage scolaire), entre 18 et 25 ans via la réalisation d'une production culturelle avec un ancrage local sur le thème « vouloir sa ville ». L'objectif visé est que chaque jeune puisse, à l'issue de la formation, se réapproprier son parcours de vie, identifier ses besoins et attentes pour ensuite cibler un projet individuel qu'il désire mettre en place. Le projet a pour l'instant lieu alternativement à Tournai, Ath et Mouscron mais ambitionne de s'insérer plus largement dans d'autres villes et villages de Wallonie picarde.
  La présence de Culture point wapi au sein du comité de pilotage du projet a ici tout son sens, à la croisée des différentes missions de l'agence: liaison, support à l'action émergente et connaissance.
- Magazine culturel 'Snif ! Renifleur de bonnes idées' est une proposition amenée début 2018 par l'asbl Les Déjeuners sur l'Herbe. L'ambition a été dès le départ de proposer une offre qualitative de ce qui se fait en matière de culture sur le Territoire de Wallonie picarde par la distribution, gratuite, d'une revue papier. Culture•Wapi a été sollicitée et a trouvé que l'initiative valait la peine d'être soutenue. Ce sont ainsi la mise en place d'un comité de rédaction, l'insertion d'une rubrique « Culture•Wapi » au sein de chaque numéro (2 en 2018, 3 à ce stade en 2019) ainsi que le soutien au montage de dossiers de demande de subsides qui ont été le principal apport de l'Agence.

Communication

- La communication est un axe de soutien à presque chacun des projets cités ci-dessus. Qu'il s'agisse de conceptions complètes de stratégies de communication et de diffusion dont Culture•Wapi est le maître d'œuvre ou sous forme de soutien ponctuel auprès de l'un ou l'autre acteur, événement ou sur un aspect précis, la communication est à considérer ici comme transversale. Elle est toujours conçue et produite en interne dès le départ de manière équitable et au profit des projets et acteurs partenaires dans leurs formes collective et territoriale plutôt qu'en termes de « marketing ».
- Pour chacun des projets, de plus en plus régulièrement, un wiki ainsi qu'une page facebook sont conçus en soutien au projet (ex : www.fetedelamusiquewapi.be / www.culturepointwapi.be/plateformealpha / www.cinewapi.be / www.collaborer.be / www.co-construire.be / www.culturepointwapi.be/formation) en plus de diverses réalisations papier en fonction des projet. (Dépliants, livrets, affiches, stickers, grands formats, identités visuelles, classeurs, etc.)
- La stratégie de communication propre à l'agence en tant que telle se décline via :
  - Notre plateforme web (www.culturepointwapi.be) comprenant des articles d'actus mis à jour régulièrement
  - Une newsletter mensuelle
  - L'insertion d'une page rédigée dans le Snif magazine depuis 2018

C. RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT-PROGRAMME

Déposée en juin 2018, notre demande de renouvellement a progressivement passé les étapes administratives – dont l'avis favorable de la commission pluridisciplinaire – pour être officiellement confirmée par Madame la Ministre Greoli en ce début 2019.

Le plus important à retenir est que le cahier des charges de Culture•Wapi a évolué dans le sens de la proposition co-construite lors de notre processus d'évaluation mené en 2018 avec une déclinaison en 4 axes pour la mise en œuvre de nos missions.

Convention Culture•Wapi asbl – Ministère de la culture 2019-2022 :
Article 4 - Description du projet d'activités global : *« L'asbl Culture.Wapi est une agence culturelle de développement territorial, œuvrant comme un ensemblier culturel territorial pluridisciplinaire au service de tous les acteurs et opérateurs culturels de la Wallonie picarde. Avec comme cœurs de métiers la médiation, l'ingénierie et la communication culturelles territoriales, l'asbl décline ses activités en quatre missions principales : la mise en réseau des opérateurs et projets culturels, l'exploration de nouvelles formes d'actions culturelles, le support à l'action émergente et le partage des connaissances. »*

La convention sera étalée sur 4 années (2019-2022) avec un subside d'un montant annuel de 153.000 euros.

4. BILAN
ET COMPTES DE RÉSULTATS
2018

RUE DE LA CITADELLE 124/29
BE-7500 TOURNAI
BE0478.220.292

Bilan interne ASBL
Exercice 2018

01/01/2018 - 31/12/2018

21-05-2019

EUR

Schéma complet

ACTIFS IMMOBILISES	20/28			**426,56**
Immobilisations incorporelles	21			
211100 SITE INTERNET		14.305,50		
211109 AMORTISSEMENTS SUR SITE INTERNET		(14.305,50)		
Immobilisations corporelles	22/27			**426,56**
Installations; machines et outillage	23			
Appartenant à l'association en pleine propriété	231			
231000 INSTALLATIONS, MACHINES EN PLEINE PROPR		8.579,05		
231900 AMORTISSEMENTS S/INSTALLATIONS, MACHINES		(8.579,05)		
Mobilier et matériel roulant	24		426,56	
Appartenant à l'association en pleine propriété	241		426,56	
241000 MOBILIER ET MATERIEL ROULANT		22.744,24		
241900 AMORTISSEMENTS S/MOBILIER ET MATERIEL		(22.317,68)		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58			**329.933,29**
Créances à un an au plus	40/41			**3.720,07**
Autres créances	41		3.720,07	
413800 SUBVENTIONS FONDS 4S A RECEVOIR		1.700,00		
415000 PROVISION ONSS		1.768,12		
416000 AUTRES CREANCES DIVERSES		251,95		
Valeurs disponibles	54/58			**325.212,77**
550000 DEXIA VUE 068-2365403-85		25.594,78		
550010 DEXIA SAVINGS ACCOUNT 088-2494609-55		44,51		
550020 DEXIA BCT 068-8911461-01		3.504,59		
550040 BELFIUS BONUS SAVING ACCOUNT 08-09		5.368,11		
550060 DEXIA BBSA INT PLUS 088-2570379-68		290.553,53		
570000 CAISSES - ESPECES		147,25		
Comptes de régularisation	490/1			**1.000,45**
490000 CHARGES A REPORTER		800,45		
491000 PRODUITS ACQUIS		200,00		
Montant total de l'actif				**330.359,85**

RUE DE LA CITADELLE 124/29
BE-7500 TOURNAI
BE0478.220.292

Bilan interne ASBL
Exercice 2018

01/01/2018 - 31/12/2018

21-05-2019

EUR

Schéma complet

PROVISIONS	16		**302.471,47**
Provisions pour risques et charges	160/5		**302.471,47**
Autres risques et charges	163/5	302.471,47	
164000 PROVISION POUR PROJETS ULTERIEURS		200.356,05	
164100 PROVISION "SOCIALE"		58.437,17	
164200 PROVISION "REMB.APE"		43.678,25	
DETTES	17/49		**27.888,38**
Dettes à un an au plus	42/48		**27.888,38**
Dettes commerciales	44	6.373,50	
Fournisseurs	440/4	6.373,50	
440000 FOURNISSEURS		2.736,00	
444000 FACTURES A RECEVOIR		3.637,50	
Dettes fiscales; salariales et sociales	45	19.983,63	
Rémunérations et charges sociales	454/9	19.983,63	
456000 PECULES DE VACANCES		19.983,63	
Dettes diverses	48	1.531,25	
Autres dettes diverses productives d'intérêts	4890	1.531,25	
489010 METROPOLE CULTURE		1.501,25	
489020 DETTES DIVERSES		30,00	
Montant total du passif			**330.359,85**

Bilan interne ASBL
Exercice 2018

01/01/2018 - 31/12/2018

COMPTE DE RESULTATS				
Ventes et prestations		70/74		231.985,34
Chiffre d'affaires		70		380,00
700000	VENTES DE BADGES		380,00	
Cotisations; dons; legs et subsides		73		229.276,64
737400	SUBVENTION APE		44.838,64	
737500	SUBVENTIONS DE LA FEDERATION WALL-BXL		152.700,00	
737700	INSCRIPTIONS FORMATIONS COOPTIC		7.800,00	
737800	INSCRIPTIONS CO-CONSTRUIRE		201,00	
737810	INSCR.FORM."UN STORYTELLING AUTHENTIQUE"		2.502,00	
737900	SUBVENTIONS FETE DE LA MUSIQUE		13.000,00	
737902	SUBVENTIONS MUSEES		3.000,00	
737920	CONTRIBUTIONS MUSEES		3.225,00	
737990	ING. CULTURELLE		2.010,00	
Autres produits d'exploitation		74		2.328,70
743000	PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS		2.137,89	
743100	RETENUES NETTES DIVERSES		190,81	
Coût des ventes et des prestations		60/64		(232.056,46)
Services et biens divers		61		(88.726,44)
610000	LOYERS PERMANENTS DES BATIMENTS		(7.248,72)	
610001	LOYERS NON PERMANENTS DES BATIMENTS		(2.026,50)	
610030	LOCATION MOBILIER, MATERIEL BUREAU		(40,96)	
610100	ENTRETIENS ET AMENAGEMENTS LOCAUX PROF		(1.459,56)	
610115	DECORATIONS LOCAUX PROFESSIONNELS		(4,70)	
611100	PETIT MATERIEL		(577,02)	
611200	CARBURANTS		(589,03)	
611340	ENTRETIENS VOITURE		(485,19)	
611500	TRANSPORTS PUBLICS, TRAINS, TRAMS, BUS		(170,00)	
611700	REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TRANSP MISSION		(2.780,66)	
611800	AUTRES FRAIS DE TRANSPORT ET DE VEHICULE		(2,90)	
612000	POSTES ET EXPEDITIONS		(1.511,66)	
612100	TELECOMMUNICATIONS ET NTIC		(1.351,78)	
612200	IMPRIMES, ENVELOPPES, FOURNITURES		(1.638,33)	
612320	ABONNEMENTS REVUES PROFESSIONNELLES		(260,02)	
612330	LIVRES ET REVUES		(268,00)	
612400	PETIT MATERIEL, ACCESS ET PETIT MOBILIER		(165,98)	
612500	SECR SOCIAL, FRAIS GESTION CHEQUES-REPAS		(463,14)	
613000	IMPRESSIONS POUR PROMOTION, PUBLICITES		(13.483,94)	
613100	ASSURANCE INCENDIE		(80,91)	
613120	ASSURANCE VOITURE		(721,13)	
613130	ASSURANCE RC PROFESSIONNELLE		(229,44)	
613200	PUBLICITES ET PROMO MEDIS PAPIER		(394,80)	
613240	PRESTATAIRES DIVERS		(13.544,75)	
613250	SECRETARIATS SOCIAUX		(1.655,12)	
613290	HONORAIRES COMPTABLE		(3.993,00)	
613300	PUBLICITES, PROMO ET COMMUNICATIONS		(109,95)	
613320	COTISATIONS PROFESSIONNELLES		(543,26)	
613400	TRAITEUR, ALIMENT, BOISSONS,RESTAU RECEP		(37,20)	
614100	ACAHTS ET INSCRIPTIONS FORM PERSONNEL		(2.090,00)	

Bilan interne ASBL
Exercice 2018

01/01/2018 - 31/12/2018

EUR **Schéma complet**

614500	CADEAUX		(196,75)	
614600	RESTAURANTS EN BELGIQUE		(1.415,10)	
614605	FRAIS DE RECEPTIONS		(2.852,23)	
614610	SEMINAIRES/FORMATIONS		(916,00)	
614611	FORMATIONS COOPTIC		(12.000,00)	
615200	SPECTACLE,PROGRAMMES ET MANIFESTATIONS		(36,00)	
615260	RETROCESSION SUBVENTIONS FETE MUSIQUE		(12.100,00)	
615280	PARTIC.PROJET"MUSEE NATIONAL JEUX PAUME"		(25,00)	
616011	SITE INTERNET		(527,94)	
616012	ABONNEMENT MINDMEISTER PRO		(148,50)	
616013	ABONNEMENT ICLOUD		(29,90)	
616014	ABONNEMENT AMAZON		(47,92)	
616020	FRAIS POSTAUX		(126,50)	
616040	PARKINGS		(365,65)	
616045	PEAGES		(11,30)	
Rémunérations; charges sociales et pensions (+)(-)		62		(139.203,14)
620200	REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOC EMPLOYES		(119.835,08)	
621000	COTISATIONS PATRONALES ASSUR SOC.		(558,05)	
623000	ASSURANCE LOI		(719,14)	
623100	DEPLACEMENTS DU PERSONNEL ET ABON SOC		(1.049,38)	
623200	MEDECINE DU TRAVAIL ET SERVICE MEDICAL		(449,46)	
623270	DOTATIONS PECULES DE VACANCES		(5.790,57)	
623300	CHEQUES REPAS		(4.608,97)	
623700	DEBOURS/FRAIS A CHARGE DE L'EMPLOYEUR		(540,00)	
623900	ASSURANCE GROUPE		(5.652,49)	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		(1.297,11)
630200	DOT. AMORT. IMMO. CORPORELLES		(1.297,11)	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises(+)(-)		635/8		(2.115,42)
635001	DOT. PROVISION REMB. APE		(43.678,25)	
635012	REPRISE DE PROVISION "SOCIALE"		41.562,83	
Autres charges d'exploitation		640/8		(714,35)
640100	TAXE DE CIRCULATION MAT ROULANT		(210,38)	
640130	TAXE REPROBEL		(38,16)	
640610	TAXE SUR LE PATRIMOINE		(465,81)	
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)(-)		9901		**(71,12)**
Produits financiers		75		391,85
Produits des actifs circulants		751		391,85
751000	PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS		391,85	
Charges financières		65		(203,18)
Charges des dettes		650		(203,18)
650000	INTERETS, COMMISIONS ET FRAIS DETTES		(203,18)	
Résultat positif (négatif) courant (+)(-)		9902		**117,55**
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903		**117,55**
Impôts		67		(117,55)
Impôts belges sur le résultat de l'exercice		670		(117,55)
670000	PRECOMPTE MOBILIER SUR INTERETS BRUTS		(117,55)	
Résultat positif (négatif) de l'exercice		9904		
	AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			

Résultat positif (négatif) à affecter	9906	
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	9905	
Résultat positif (négatif) à reporter	(14)	

Reclassement bilantaire

5. PERSPECTIVES

A. CONVENTION 2019-2022 :

LES MISSIONS ET LES MÉTIERS DE CULTURE.WAPI
EN TANT QU'AGENCE CULTURELLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Missions

La proposition de missions qui suit s'est construite dans le cadre de l'évaluation stratégique de l'Agence en 2018.
Elle se décline en plusieurs parties : proposer un « sens » (autrement dit le cadre) ; les « missions »; enfin décrypter des impacts « structurels ».

« Sens des missions »

- Les acteurs culturels jouent un rôle fondamental dans les dynamiques d'apprentissage, de découverte (de soi, des autres, du monde…), d'émancipation et de divertissement.
- Dans le rôle qu'ils tiennent pour les individus et groupes et dans les liens qu'ils nouent avec d'autres acteurs, les acteurs culturels participent du dynamisme du territoire de Wallonie picarde, compris dans sa diversité.
- Au cœur d'un tel paysage, la finalité d'une agence culturelle territoriale est de soutenir et renforcer ce dynamisme culturel à l'échelle du territoire de la Wallonie picarde, tout en composant avec les différentes échelles territoriales qui y sont présentes.
- Soutenir et renforcer le dynamisme culturel (auxquels contribuent les acteurs dits « culturels» et d'autres acteurs engagés dans des actions culturelles) à l'échelle d'un territoire signifie: d'abord, permettre l'extension du domaine culturel, dans une perspective de démocratie culturelle ; ensuite, de permettre le développement territorial par la culture.
- Plus précisément, le rôle d'une agence culturelle territoriale n'est donc pas de se suppléer aux acteurs culturels, ni de combler des manques vis-à-vis de leurs actions menées. Il consiste à permettre aux acteurs de s'inscrire dans une logique d'***innovation sociale et culturelle territoriale***, c'est-à-dire : de déployer et d'étendre leurs capacités d'action, d'abord ; d'imaginer, de développer et d'évaluer leurs actions dans des horizons nouveaux rendus « possibles » par le travail d'impulsion ou de structuration mené par et avec l'agence.
- L'***Agence Culture•Wapi incarne cette finalité d'innovation à travers le prisme de l'intelligence collective***, c'est-à-dire en encourageant et pratiquant les *méthodes collaboratives* de travail qui permettent de réaliser effectivement une co-construction des projets dans une visée de production de « biens communs ».

Missions

- La finalité d'une agence culturelle territoriale, telle que Culture·Wapi, se décline en différentes missions à relever :
  - une mission de ***liaison***,
  - une mission d'***expérimentation***,
  - une mission de ***support*** à l'action émergente et
  - une mission de ***connaissance***.
- Ces quatre missions s'articulent entre elles, c'est-à-dire qu'elles dépendent les unes des autres. Elles peuvent être plus moins ou présentes selon les projets/dynamiques.

- **La « mission liaison »** consiste à soutenir la mise en réseau d'acteurs culturels ou à vocation culturelle[3] en veillant à leur diversité et à leur égale considération, en vue d'étendre, de renforcer ou de reconfigurer des projets ou événements culturels existants en Wallonie picarde. Cette mission invite à :
    1. Décloisonner et innover dans les pratiques, au sein du secteur culturel et au-delà de celui-ci, ceci se réalisant de manière privilégiée au sein de la Wallonie picarde mais en connexion régulière avec des acteurs extérieurs ;
    2. Organiser une maturation progressive et collective des projets en vue de construire une vision partagée ;
    3. Encourager la concrétisation de ce travail en réseau par des projets ou des événements communs.

- **La « mission expérimentation »** consiste à explorer de nouvelles formes d'actions culturelles et de nouvelles cultures du travail d'action territoriale. Cette mission invite à :
    1. Articuler la contribution au projet de territoire de Wallonie picarde des dynamiques de territoire(s) de projet(s) ;
    2. Animer des regroupements d'acteurs culturels en voie d'initier et développer des projets communs originaux et y assurer un suivi d'ingénierie culturelle;
    3. Etablir des collaborations avec des partenaires extérieurs au territoire afin d'alimenter la dynamique culturelle territoriale.

- **La « mission support à l'action émergente »** consiste à soutenir, dans une logique de co-construction plutôt que dans une logique d'aide-services, des organisations de Wallonie picarde qui souhaitent se structurer ou affiner l'orientation de leur projet culturel. Cette mission invite à :
    1. Accueillir les demandes d'aide, les reformuler de manière négociée et apporter des conseils (d'orientation culturelle, d'ingénierie, de communication, de logistique…) sur une période définie ;
    2. Orienter ces demandes vers d'autres opérateurs culturels ou institutionnels à même de répondre également aux attentes de structuration ;
    3. Assurer les conditions de « pérennisation autonome » des organisations qui ont été soutenues au cours d'une période limitée.

- **La « mission connaissance »** consiste à créer les synergies susceptibles de produire et diffuser des connaissances partagées à propos des dynamiques culturelles territoriales en Wallonie picarde. Cette mission invite à :
    1. Mutualiser les démarches collaboratives d'analyse partagée existantes et soutenir le développement de telles connaissances à l'échelle de la Wallonie picarde ;
    2. Jouer un rôle d'opérateur de « traduction » entre les acteurs du territoire issus de différents domaines ou de différents secteurs culturels, voire jouer un rôle de coordinateur de formation continuée avec et pour ces acteurs ;
    3. Faire connaître à l'extérieur le travail d'intelligence collective produit à l'échelle de la Wallonie picarde au niveau de l'action culturelle territoriale et s'inscrire dans des réseaux plus larges de partage de connaissances plus larges.

[3] Par la suite, derrière l'expression d' « acteurs culturels », on entendra systématiquement les acteurs classiquement définis comme tels et d'autres acteurs (économiques, environnementaux, de l'action sociale…) ayant une vocation culturelle à travers certains des projets qu'ils mènent.

Structure

- De la finalité que se donne l'agence Culture•Wapi et de ses missions, découlent toute une série d'**implications organisationnelles** à prendre en compte pour définir une structure à même de porter et réaliser ces orientations.
- En tant qu'opérateur de liaison entre des opérateurs culturels existants en Wallonie picarde, l'agence Culture•Wapi doit veiller à adopter une **double posture de neutralité et d'équité**. Aussi, elle ne peut pas dépendre fonctionnellement d'un ou de quelques-uns de ces opérateurs culturels (sinon de tous).
- En tant qu'acteur d'innovation sociale et culturelle territoriale, l'agence Culture•Wapi travaille avec les opérateurs culturels sur des voies qui, par définition même (puisqu'on parle d'innovation), sont incertaines. La confiance entre acteurs constitue de ce fait un prérequis essentiel à la possibilité de travail en commun. Celle-ci n'est envisageable que si l'agence Culture•Wapi n'apparaît ni comme un agent évaluateur-sanctionnant ni comme un levier de rationalisation des moyens culturels. Aussi, il y a un intérêt de fond à ne pas fondre ce type d'agence à l'administration de la culture.
- En tant qu'acteur territorial innovant, l'agence Culture•Wapi est amenée à contribuer aux exercices de redéfinitions théoriques et pratiques de la sphère de la « culture ». Cet exercice n'est cependant possible que si, paradoxalement, une *singularité de vocation culturelle* lui est reconnue au sein de l'action territoriale. Aussi, Culture•Wapi ne peut pas être uniquement un axe de travail mais, si on reconnaît l'importance de ces finalité et missions, doit demeurer une organisation à part entière.
- Vu ces finalité et missions, il semble souhaitable de préserver cette forme de triple indépendance que connaît l'agence Culture•Wapi, voire de la renforcer (si les acteurs en présence jugent utile de repenser en ce sens la gouvernance interne de l'asbl). Pour l'instant, cette indépendance est en fait rendue possible grâce à la multiplication des interdépendances (qui permettent concrètement de ne pas dépendre d'un seul acteur). Ces nombreuses interdépendances constituent une source de complexité que l'agence doit gérer ; ceci est donc un élément structurel de son travail.
- Une telle agence culturelle territoriale, inscrite au cœur de réseaux d'acteurs et travaillant dans une logique de « bien commun » doit poursuivre son travail d'évaluation continue. Si est reconnue cette finalité d'innovation sociale et culturelle, il demeure crucial de rendre des comptes, pas uniquement pour attester des activités menées, mais tout autant pour mettre en évidence les processus sociaux et culturels mis en place, ce qui est une manière de valoriser la singularité du travail à l'œuvre.

Les Métiers

Dans le contrat-programme 2014-2018, les deux principaux métiers d'une agence culturelle de développement territorial ont été repris en tant que tels.
Ces deux métiers sont l'ingénierie culturelle territoriale et la médiation culturelle territoriale.
Ces deux fonctions peuvent continuer à servir de « référent-métier » pour mener à bien les missions-cadres proposées ci-haut.

Ingénierie culturelle territoriale = capacité d'apporter des solutions =

1. Définir des objectifs, des stratégies
2. Réaliser techniquement des dynamiques, des projets
3. Mobiliser des financements

Médiation culturelle territoriale = outil de maillage entre 3 pôles =

1. Opérateurs/acteurs
2. Institutions de services publics
3. Objets (im)matériels, territoires, idées

B. PLAN D'ACTIONS 2019-2020

VALIDÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28/03/2019

		2019				2020			
MISSIONS	**Projets**	**T1**	**T2**	**T3**	**T4**	**T1**	**T2**	**T3**	**T4**
LIAISON									
Réseaux	Action territoriale (bib/CC), musées, wapi 2025								
Événementiel	Ciné.Wapi, Musique.wapi, ...								
Décloisonnement	Culture-tourisme-patrimoine								
	(...)								
LABORATOIRE									
	CO-construire (forum du 28 au 30 août 2019)								
	Cycle Collaborer.Wapi (1*trimestre)	#2	#3		#4	#5	#6	#7	#8
	Culture-école (médiation, public, PECA,...)								
	Décentralisation culturelle Tunisie								
	(...)								
SUPPORT aux acteurs									
Réseaux	Plateforme Alpha, CJWapi, Non-marchand,								
Com	SNIF! Magazine culturel gratuit			?					
Formations décentralisées	PDQL, Financement participatif, loi sur les asbl...								
Conférence des Bourgm.	GT Culture								
	(...)								
CONNAISSANCE									
Web	Galaxie des wikis www.culturepointwapi.be								
Formation CPW	Animer un projet collectif (35 demi-journées)						#1		#2
	(...)								

culture. wapi
L'AGENCE CULTURELLE DE WALLONIE PICARDE

C. BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

BUDGET 2019	**3 ETP (2APE + 1 Hors cadre)**	
Produits d'exploitation		**234.453,75 €**
Aide à l'emploi	*31.148,50 €*	
Fédération Wallonie-Bruxelles	*153.000,00 €*	
Autres subsides et recettes	*50.305,25 €*	
Charges d'exploitation		**-263.157,46 €**
Services et biens divers	*-99.150,25 €*	
Rémunérations, charges sociales (...)	*-162.737,21 €*	
Amortissements	*- €*	
Provision pour risques et charges	*- €*	
Autres charges d'exploitation	*- 1.270,00 €*	
Perte/Bénéfice d'exploitation avant impôts		**-28.703,71 €**
Provisions pour risque et charges de l'asbl		
Provisions pour projets ultérieurs	*200.356,05 €*	
Provision sociale	*58.437,17 €*	
Reprise provisions fin 2019	**-28.703,71 €**	
Solde provisions de l'asbl fin 2019	230.089,51 €	

6. CONCLUSIONS

- Une nouvelle convention pour les 4 années à venir est la reconnaissance d'un travail qui se doit d'être poursuivi mais surtout qui suscite l'intérêt de notre pouvoir subsidiant. Notre existence se situe en dehors d'un Décret « immédiat », et donc en tant qu'outil pilote, nous devons démontrer deux fois plus notre plus-value tant auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'auprès de nos acteurs … qu'ils soient des politiques, des culturels ou d'autres.
- Le cahier des charges des missions reste ainsi ambitieux – le soutien à un développement culturel multicouche mais surtout en y favorisant la bonne intelligence celle qui, collective, ambitionne de transiter du modèle de la compétition vers celui avec toujours plus de collaboration(s).
- 2019 sera donc une année de transition mais avec de beaux moments comme la deuxième édition de la rencontre des intelligences collectives ou encore la toute première édition d'une formation « longue » aux pratiques collaboratives qui vise à soutenir la montée en compétences des acteurs du territoire dans l'opérationnalisation des coopérations renforcées.
- Le déséquilibre financier de 2018 a été généré par la situation problématique des aides à l'emploi, toujours à ce jour en cours de régularisation auprès de l'Administration de la Région Wallonne. Fort heureusement Culture•Wapi est une asbl saine qui dispose de provisions solides, notamment sociales, sur lesquelles ont été repris les montants de régularisation pour amortir ce déséquilibre imprévu.
- L'enjeu, à présent, est de retrouver une sérénité budgétaire pour se concentrer sur les nombreux enjeux du développement du territoire de Wallonie picarde portés par ses – tout aussi nombreux – acteurs culturels.

L'asbl Culture.Wapi bénéficie du soutien

de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Administration générale de la Culture,
le Service général de la création artistique - Pluridisciplinaire

et de la Wallonie

culture.
wapi

L'AGENCE CULTURELLE
DE WALLONIE PICARDE

Rue de la Citadelle 124/29
7500 Tournai
+32 (0)69 46 00 23
contact@culturepointwapi.be
www.culturepointwapi.be